

Pour un droit de vote effectif et accessible à tous les français

En cette période d'élections, les personnes handicapées ne peuvent exercer leur devoir de citoyen et se retrouvent confrontées à des difficultés d'accessibilité aux programmes des candidats. L'Unapei demande la mise en œuvre de mesures concrètes, dès ces élections 2017, pour que chaque français sans discrimination, puisse voter.

Alors que la Commission nationale consultative des droits de l'homme rendra ce jeudi 26 janvier 2017, un avis sur la participation des personnes handicapées à la vie politique, le constat est sans appel : parmi les 400 000 personnes handicapées intellectuelles, elles sont encore nombreuses à ne pouvoir voter. Les personnes bénéficiant d'une mesure de tutelle peuvent encore se voir retirer le droit de vote lors de la mise en place ou de la révision d'une mesure de tutelle.

En 2017 en France, en complète contradiction avec la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées, le vote n'est pas accessible à tous. Ce texte ratifié en 2010 par notre pays, stipule que les « Etats parties reconnaissent que les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines, sur la base de l'égalité avec les autres ». L'Unapei demande par conséquent à l'Etat français d'appliquer l'article 12 de la convention de l'ONU et exige que toutes les personnes handicapées intellectuelles disposent du droit de vote.

«Restreindre le droit de vote, c'est discriminer une partie de nos concitoyens et les exclure d'un droit essentiel dans une démocratie. Les personnes handicapées ont leur mot à dire dans ces élections. En 2017, notre pays considère encore que la citoyenneté des personnes handicapées a moins de valeur que celles des autres» déclare Luc Gateau, président de l'Unapei.

Pour voter les personnes handicapées intellectuelles souhaitent saisir et appréhender les programmes des candidats. L'Unapei leur demande expressément de rendre accessible à tous les français qui ont des difficultés de compréhension leurs propositions en les rédigeant en Facile à Lire et à Comprendre (FALC*). L'Unapei réclame que le processus de vote leur soit accessible à l'aide notamment d'une signalétique adaptée dans chaque bureau de vote et l'ajout d'un portrait des candidats sur les bulletins de vote utile pour les personnes ayant des difficultés de lecture. L'Unapei demande que soit effectif le droit des personnes handicapées d'être accompagnées dans l'isoloir si elles en expriment le besoin. Ces mesures simples permettront à des centaines de milliers d'électeurs de faire leur choix de manière informée et éclairée.

«Ne pas offrir aux personnes handicapées la possibilité de se forger une opinion, de faire leur choix, c'est les priver de leur citoyenneté. Le droit de vote et l'accessibilité aux élections présidentielle et législatives cette année constituent une condition sine qua none pour construire une société effectivement inclusive et solidaire » ajoute Luc Gateau, président de l'Unapei.

** FALC : L'Unapei a développé en collaboration avec l'association Nous Aussi le Facile à Lire et à Comprendre (FALC), une méthode mise au point en 2009 au niveau européen qui définit les règles pour rendre les informations écrites, électroniques ou audiovisuelles accessibles aux personnes handicapées mentales. Le facile à lire et à comprendre est un standard pour rendre accessible l'information à tous. Cette méthode a d'ailleurs été recommandée par le Ministère de l'Intérieur dans le cadre des prochaines élections.*

À propos de l'Unapei :

**Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.
Le pouvoir d'agir !**

Créé en 1960, L'Unapei est un mouvement associatif français représentant les intérêts des personnes en situation de handicap et leurs familles. L'Unapei et ses associations affiliées œuvrent ensemble pour une réelle effectivité des droits des personnes handicapées et de leur famille. Elles prennent en considération leurs besoins et construisent avec elles des réponses adaptées. L'Unapei se donne le pouvoir d'agir pour garantir la citoyenneté des personnes handicapées et de leur famille. L'Unapei milite pour le Vivre Ensemble et exige une société inclusive.

L'Unapei et ses associations représentent l'ensemble des personnes qui ont un retard global des acquisitions et une limitation des capacités adaptatives et qui ont des difficultés durables à se représenter elles-mêmes, qu'il s'agisse de déficience intellectuelle, polyhandicap, autisme, infirmité motrice cérébrale, maladie mentale.

L'Unapei en chiffres :

- 550 associations affiliées dont 300 associations gestionnaires
- 55 000 familles adhérentes
- 71 470 bénévoles
- 200 000 personnes handicapées accueillies
- 86 000 majeurs protégés accompagnés
- 3 117 établissements et services gérés
- 94 000 professionnels employés

Plus d'informations sur : www.unapei.org

Contact presse : Anne-Charlotte Chéron – 01 44 85 50 83 - 06 37 36 21 48 – a-c.cheron@unapei.org
--